

wateeft

Een Dall, eng Zéitung



BOUS-
WALDBREDIMUS



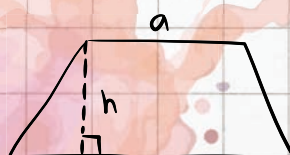
de Schoulbuett



2025/26

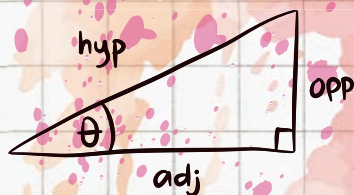


Schoul
Bous



$$A = \frac{a+b}{2} h$$

Schoul
Trënteng



$$\sin(\theta) = \frac{\text{opp}}{\text{hyp}}$$



Edition:



**BOUS-
WALDBREDIMUS**
Een Dall, eng Gemeng

20, rue de Luxembourg
L-5408 Bous

Redaktioun a Mise en page

Commission à la communication et à l'information

Fotoen:

Commune de Bous - Waldbredimus
Personnel enseignant des écoles de Bous et Trintange
Maisons Relais Bous et Trintange



Wat kënnt...

04 Ecole fondamentale

11 Schoulorganisatioun

20 Schoulmedezin

21 Schoulvakanzen

22 Maison Relais

34 Foto Réckbléck 24/25

Ecole fondamentale

Organisation scolaire

L'enseignement fondamental est organisé en quatre cycles d'apprentissage.

Le cycle 1 comprend l'éducation précoce et préscolaire. Il s'étend en général sur trois années.

L'éducation précoce s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire et est facultative.

L'éducation préscolaire marque le début de l'obligation scolaire. Elle s'adresse aux enfants âgés de 4 ans au 1^{er} septembre de l'année scolaire et s'étend en principe sur 2 années.

Les parents des enfants concernés sont d'office contactés par l'administration au printemps pour effectuer les démarches nécessaires.

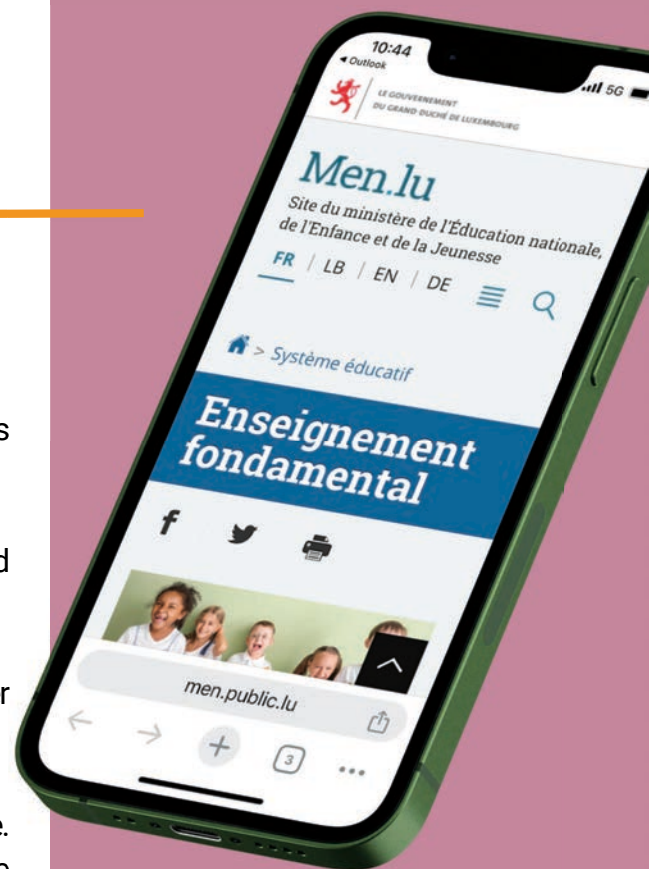
Les cycles 2 à 4 font partie de l'enseignement primaire et suivent l'éducation préscolaire.

Chaque cycle a en principe une durée de deux ans. À la fin de chaque cycle, l'élève doit avoir acquis les socles de compétences, c'est-à-dire les objectifs d'apprentissage, afin de poursuivre son parcours au cycle suivant.

Obligation scolaire

Tout enfant habitant au Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre, doit fréquenter l'école. L'obligation scolaire prend en principe fin à 18 ans.

**L'accès à nos écoles est gratuit
pour tous les élèves résidents.**



Weider Infoen :



<http://men.public.lu>

Broschür : Le système éducatif luxembourgeois



Version française



English version



Absences et dispenses des cours

1) Lorsqu'une personne soumise à l'obligation scolaire manque un cours, une activité ou un stage obligatoire de l'enseignement, les personnes titulaires de l'autorité parentale informent, dès le premier jour de l'absence, par tout moyen, le titulaire de classe, le régent de la classe ou le directeur de l'établissement d'enseignement de l'absence et de son motif. Une notification écrite, sous forme papier ou électronique, des personnes titulaires de l'autorité parentale est à communiquer dans les trois jours suivant l'absence.

2) Les seuls motifs légitimes sont la maladie de la personne soumise à l'obligation scolaire, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

3) Le titulaire de classe ou le régent de la classe peut exiger des personnes titulaires de l'autorité parentale la communication d'une pièce justifiant un des motifs visés au paragraphe 2.

4) Si l'absence dépasse trois jours d'enseignement consécutifs, la remise d'une pièce justifiant un des motifs visés au paragraphe 2 est à remettre au plus tard le quatrième jour de l'absence par les titulaires de l'autorité parentale au titulaire de classe ou au régent de la classe.

Art. 10 - Loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire

Les dispenses sont à demander dans un délai raisonnable et uniquement pour des raisons impérieuses. Le départ anticipé en vacances n'est généralement pas considéré impérieux !

Les demandes sont à formuler par écrit et doivent comprendre les noms de l'enfant concerné, du demandeur et du titulaire de classe, la durée exacte (date de départ et de retour) ainsi que le motif.

Service scolaire

Le service scolaire s'occupe de l'organisation scolaire ainsi que des travaux administratifs (inscription / désinscription des élèves, commandes de matériel, etc.)

Mandy Kremer Tel: 288 604 - 104
Christian Weber Tel : 288 604 - 110

Administration communale de Bous-Waldbredimus
20, rue de Luxembourg
L-5408 Bous

ecoles@bouswaldbredimus.lu

Direction de l'enseignement fondamental REMICH (Région 9)

Le directeur de région est le supérieur hiérarchique des enseignants des écoles. Il s'occupe du suivi pédagogique de l'enseignement dans sa région.

Directeur de Région REMICH :
M. Marco Suman
secretariat.remich@men.lu
Tel : 24 75 59 10

3-5 Konzerwee
L-5444 Schengen

Représentation des parents

Tous les trois ans, les parents élisent dans chaque école au moins deux représentants des parents. Le comité d'école et les représentants des parents se réunissent au moins trois fois par an pour discuter de la proposition de l'organisation de l'école ainsi que du plan de développement de l'établissement scolaire élaborés par le comité d'école.

Les parents sont également représentés au sein de :

- la **Représentation nationale des parents** : Elle implique tous les ordres d'enseignement et constitue une représentation démocratiquement élue qui assume le rôle de porte-parole des parents et de conseil auprès du ministre de l'Éducation nationale.
- la **Commission scolaire communale** : Elle est le lieu du partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves au niveau communal.
- la **Commission scolaire nationale** : Elle fait des propositions au ministre sur les réformes, les axes de recherche, les offres en formation continue et les améliorations qu'elle juge nécessaires. À côté des autres partenaires, deux parents d'élèves en sont membres. Ils sont nommés par le ministre sur proposition de l'organisation représentative des associations des parents d'élèves.

Source: Partenariat école - parents / men.public.lu

<https://men.public.lu/fr/systeme-educatif/fondamental/partenariat-ecole-parents.html>



Schoul Trënteng

- Martine Arendt
- Valérie Millim
- Tatjana Silvestrini



representantsparents.ecole-trintange@bouswaldbredimus.lu



<https://edu.lu/kb799>



En cas de questions concernant l'organisation de l'école ou toute autre question personnelle au sujet de l'école, veuillez nous contacter par courrier électronique. Tout sujet sera traité confidentiellement.

Schoul Bous

- Paul Felten
- Sara Martins



representantsparents.ecole-bous@bouswaldbredimus.lu



<https://www.schoul-bous.lu/>



Associations des parents d'élèves



Elterevereenegung Bous

http://

<https://sites.google.com/view/evbous/home>



evb.asbl@gmail.com



Elterevereenegung Trënteng

Follow us



apetrintang@gmail.com

<https://sites.google.com/view/ape-trintang/home>

http://



Commission scolaire

commission.scolaire@bouswaldbredimus.lu

Président:

- Marc Schons (échevin)
marc.schons@bouswaldbredimus.lu

Délégués du personnel enseignant

- Jil Medernach (Bous)
- Danielle Gondringer (Trënteng)

Délégués du Conseil communal:

- Fabienne Kayser
- Netty Kill
- Mike Molling
- Patrick Conselman

Délégués des représentants des parents d'élèves

- Valérie Millim
- Paul Felten

Ordre intérieur et discipline

Art. 1er. Chaque école est une communauté qui comprend les élèves, le personnel de l'école, tel que défini au point 13 de l'article 2 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, ainsi que les parents d'élèves. Le personnel de l'école veille à susciter un climat scolaire qui favorise un esprit de camaraderie et de solidarité auprès des élèves et qui les engage à témoigner égards et respect aux personnes avec lesquelles ils entrent en contact. L'action éducative du personnel de l'école complète celle des parents et nécessite leur collaboration. Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la communauté scolaire, l'accès à l'école des parents d'élèves peut être précisé par le règlement d'ordre intérieur complémentaire de l'école dont l'élaboration est régie par l'article 6 du présent règlement.

Art.2. Tous les membres de la communauté scolaire se conforment aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité. Ils font preuve de ponctualité, de respect et de bonne tenue. Ils s'abstiennent de tout comportement susceptible de déranger le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires, ainsi que de tout acte de violence physique ou psychique. L'enregistrement de sons et d'images est interdit dans l'enceinte de l'école, sauf à des fins pédagogiques. Pour tout autre enregistrement, l'autorisation préalable des parents des élèves et des autorités communales ou du ministre, ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, est requise. Les téléphones portables des élèves sont éteints pendant le temps de classe, pendant les récréations, et à l'intérieur des bâtiments scolaires. En dehors des restrictions énumérées ci-dessus, l'utilisation, de quelque fonction que ce soit, d'un téléphone portable ne peut se faire que dans le respect le plus strict vis-à-vis des autres membres de la communauté scolaire. L'utilisation d'un téléphone portable par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel.

Art.2bis Le retour en classe d'un élève mis en quarantaine en exécution des dispositions de l'article 7, paragraphe 1^{er} de la loi du 17 juillet 2020 portant introduction d'une série de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 et modifiant 1° la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments ; 2° la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments, est soumis à la production d'un résultat de test négatif. Le contrôle du résultat négatif du test est opéré par le titulaire de classe.

Art.3. La tenue vestimentaire de tous les membres de la communauté scolaire doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels et de travaux pratiques.

Art.4. Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de la part des élèves au règlement d'ordre intérieur peuvent faire l'objet d'une punition. Toute punition doit être individuelle et proportionnelle au manquement. Elle doit être expliquée à l'élève et les parents en sont informés. La punition peut consister soit dans un rappel à l'ordre ou un blâme, soit dans un travail supplémentaire d'un intérêt éducatif. Les punitions collectives sont prohibées. Les châtiments corporels sont interdits.

Ordre intérieur et discipline

Art.5. Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations. Ce plan de surveillance fait partie intégrante de l'organisation scolaire adoptée par le conseil communal ou le comité du syndicat scolaire.

Art.6. Le comité d'école ensemble avec les représentants des parents d'élèves peut en outre élaborer un règlement d'ordre intérieur complémentaire ayant notamment pour objet de fixer des règles spécifiques concernant le déroulement et la surveillance d'activités scolaires et périscolaires. Chaque règlement d'ordre intérieur complémentaire est soumis à l'approbation du conseil communal ou du comité du syndicat scolaire après avis de la commission scolaire et de l'inspecteur d'arrondissement.

Art.7. Le règlement d'ordre intérieur en vigueur doit être affiché à un endroit visible de l'école. Un exemplaire doit être communiqué au personnel de l'école ainsi qu'aux parents lors de l'entrée à l'école de leur enfant. Il en est de même, le cas échéant, du règlement d'ordre intérieur complémentaire ainsi que de toute modification apportée ultérieurement à l'un ou l'autre règlement.

Art.8. L'accès à l'enceinte de l'école pour toute personne ne faisant pas partie de la communauté scolaire ou n'exerçant pas, au sein de l'école, une mission prévue par la loi est soumis à l'autorisation préalable du bourgmestre.

Art.9. Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2009/2010.

Art.10. Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009

concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles

Source: <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2009/05/07/n2/consolide/20250421>



Règlement d'ordre intérieur complémentaire concernant le transport scolaire

Allgemeine Regeln:

- Die im Fahrplan angegebenen Zeiten sind die Abfahrtszeiten des Busses. Alle Kinder werden gebeten, 5 Minuten vor Abfahrt des Busses an der Haltestelle zu sein.
- Wir halten uns an die Anweisungen des Busfahrers, der Begleitperson und der Schulbusbegleiter.
- Wir sprechen höflich und respektvoll mit der Begleitperson, dem Fahrer und anderen Kindern.
- Wir respektieren die anderen Kinder und achten dabei besonders auf die Jüngsten (kein Gedränge, keine Drohungen, keine Schimpfwörter, usw.)

Vor dem Einsteigen in den Bus:

- Wir drängeln nicht.
- Wir warten an der Haltestelle, bis der Bus steht und die Türen geöffnet werden.
- Falls an der Bushaltestelle auf dem Boden eine Linie eingezeichnet ist, stehen wir dahinter.
- Wir bilden eine Reihe und steigen hintereinander in den Bus.

Im Bus:

- Nach dem Einsteigen verlassen wir den Bus nicht wieder, auch wenn wir etwas vergessen haben.
- Wir setzen uns auf einen Sitz und schnallen uns an. Falls beide Sitze noch frei sind, rutschen wir ans Fenster.
- Wir stellen den Rucksack vor unsere Füße auf den Boden.
- Die Regenschirme bleiben im Bus geschlossen.
- Es werden keine Plätze reserviert.
- Wir schreien nicht durch den Bus.
- Wir verschmutzen und beschädigen den Bus nicht.
- Für die elektronischen Geräte gelten die gleichen Richtlinien wie in der Schule.
- Die Schulranzen bleiben während des Bustransportes geschlossen.
- Wir vermeiden alles, was die Aufmerksamkeit des Fahrers oder die Sicherheit beeinträchtigen könnte.

Bei der Ankunft:

- Wir bleiben sitzen und angeschnallt, bis der Bus steht.
- Beim Aussteigen drängeln wir nicht.

Annexe 2

Einhaltung der Regeln:

Alle Kinder im Bus sind für die Disziplin mitverantwortlich. Kinder, die sich nicht an die Regeln halten, werden vom Busfahrer, von der Begleitperson oder von den Schulbusbegleitern gemeldet. Sie erhalten eine Verwarnung von ihrem Lehrer/Lehrerin. Bei weiteren Auffälligkeiten und Nichteinhaltung der Busregeln kann der Schöfferrat, nach schriftlicher Mahnung, einen vorübergehenden oder sogar dauerhaften Ausschluss vom Schultransport entscheiden. Die Eltern übernehmen in dieser Zeit den Transport ihres Kindes.

Schoulorganisatioun Bous

Education Précoce

Titulaire: Romy SCHMARTZ

🏠 M-1.05

Éducatrice: Martine FONCK

☎ 288 604 - 333

Cycle 1

Classe 1

🏠 B-1.04

Titulaire: Valerie TOUSSAINT

☎ 288 604 - 323

Classe 2

🏠 A-1.01

Titulaire: Edmée DAEMS

☎ 288 604 - 332

Classe 3

🏠 M-1.04

Titulaire: Annick Kalny

☎ 288 604 - 330

Horaire Education Précoce et Cycle 1



Lundi - mercredi - vendredi : 8:00 - 11:45 / 14:00 - 15:50

Mardi - jeudi : 8:00 - 11:45

Cycle 2.1

Titulaire: Jil MEDERNACH

🏠 B-0.03

☎ 288 604 - 325

Cycle 2.2

Classe 1

🏠 B-0.02

Titulaire: Danielle CLEMENT

☎ 288 604 - 322

Classe 2

🏠 B-1.03

Titulaire: Josette MEYERS

☎ 288 604 - 324

Cycle 3.1

Titulaire: Jessica HOMMEL

🏠 A-0.03

☎ 288 604 - 321

Cycle 3.2

Titulaire: Mélanie FERNANDES

🏠 A-0.01

☎ 288 604 - 329



Ecole Centrale Bous
11-13, rue de Luxembourg
L-5408 Bous

<http://www.schoul-bous.lu>

Comité

Présidente:

Jil MEDERNACH
jil.medemach@education.lu

Membres:

Valérie TOUSSAINT
Edmée DAEMS
Dalida OLINGER
Romy SCHMARTZ

Coordinateurs de cycle:

Cycle 1: Séverine BONIFAS
Cycle 2: Josette MEYERS
Cycle 3: Dalida OLINGER
Cycle 4: Jennifer RASSEL

Cycle 4.1

Titulaire: Jennifer RASSEL

🏠 A-1.02
☎ 288 604 - 327

Cycle 4.2

Titulaire: Aimée STEFFAN

🏠 A-1.01
☎ 288 604 - 328

Horaire



Lundi - mercredi - vendredi : 8:00 - 12:05 / 14:00 - 15:50
Mardi - jeudi : 8:00 - 12:10



I-EBS: Institutrice pour élèves à besoins spécifiques

Michèle HEMMEN

A-EBS: Agent pour élèves à besoins spécifiques

Mario BEUS

ESEB: Equipe de Soutien des élèves à besoins spécifiques

Marguerite KAYSER

Autres intervenants: Séverine BONIFAS, Sylvie DE PINHO RODRIGUES, Sandra KAUFFMANN, Jill MORBACH, Dalida OLINGER



1. Bâtiment A
2. Bâtiment B
3. Bâtiment M

Bustransport Schoul Bous

Matin et après - midi

AllerRetour

Bus 1

Cycle(s) 1 – 4	Lu-Ve	Cycle(s) 1 – 4	Lu Me Ve
Erpeldange – Kräizgaass	07:43	Bous – Schoul	15:52
Erpeldange – rue de Rolling	07:46	Erpeldange – Kräizgaass	15:55
Bous – Schoul	07:50	Erpeldange – rue de Rolling	15:57

AllerRetour

Bus 2

Cycle(s) 1 – 4	Lu-Ve	Cycle(s) 1 – 4	Lu Me Ve
Erpeldange – Nauwiss	07:38	Bous – Schoul	15:52
Rolling – Centre	07:42	Rolling – Centre	15:55
Rolling – Ancienne Ecole	07:44	Rolling – Ancienne Ecole	15:57
Assel – Centre	07:46	Assel – Centre	15:59
Assel – Rue de Luxembourg	07:48	Assel – Rue de Luxembourg	16:01
Bous – Schoul	07:50	Erpeldange – Nauwiss	16:04

AllerRetour

Navette

Cycle(s) 1 – 4	Lu-Ve	Cycle(s) 1 – 4	Lu Me Ve
Erpeldange – Scheierbiërg 1	07:40	Bous – Schoul	15:52
Erpeldange – Scheierbiërg 2	07:42	Erpeldange – Scheierbiërg 1	15:57
Bous – Schoul	07:50	Erpeldange – Scheierbiërg 2	15:58

Emile Weber

Emile Weber

Midi et après - midi

Aller
Retour

BUS 1

		Cycle(s) 1 – 4	1	2 – 4	
Cycle(s) 1 – 4	Lu – Ve		Lu – Ve	Lu Me Ve	Ma Je
Erpeldange – Kräizgaass	13:40	Bous – Schoul	11:45	12:07	12:12
Erpeldange – Nauwiss	13:42	Erpeldange – Kräizgaass	11:49	12:09	12:14
Erpeldange – Scheierbiert 1	13:43	Erpeldange – Nauwiss	11:50	12:10	12:15
Erpeldange – Scheierbiert 2	13:44	Erpeldange – Scheierbiert 1	11:51	12:11	12:16
Erpeldange – rue de Rolling	13:47	Erpeldange – Scheierbiert 2	11:52	12:12	12:17
Rolling – Centre	13:49	Erpeldange – rue de Rolling	11:55	12:15	12:20
Rolling – Ancienne école	13:50	Rolling – Centre	11:57	12:17	12:22
Assel – Centre	13:52	Rolling – Ancienne école	11:58	12:18	12:23
Assel – rue de Luxembourg	13:53	Assel – Centre	12:00	12:20	12:25
Bous – Schoul	13:55	Assel – rue de Luxembourg	12:01	12:21	12:26

Vandivinit



Schoul Schwammen



Centre National Sportif et Culturel
2 Rue Léon Hengen
L-1745 Kirchberg

03.10.2025 C2.1 & C3
17.10.2025 C2.1 & C3
31.10.2025 C2.1 & C3
21.11.2025 C2.1 & C3
05.12.2025 C2.1 & C3
19.12.2025 C2.1 & C3
16.01.2026 C2.1 & C3
30.01.2026 C2.1 & C3
13.02.2026 C2.1 & C3
06.03.2026 C2.1 & C3
20.03.2026 C2.1 & C3
17.04.2026 C2.1 & C3
08.05.2026 C2.1 & C3
22.05.2026 C2.1 & C3
12.05.2026 C2.1 & C3
26.06.2026 C2.1 & C3
10.07.2026 C2.1 & C3

26.09.2025 C4
03.10.2025 C2.2
10.10.2025 C4
17.10.2025 C2.2
24.10.2025 C4
31.10.2025 C2.2
14.11.2025 C4
21.11.2025 C2.2
28.11.2025 C4
05.12.2025 C2.2
12.12.2025 C4
19.12.2025 C2.2
09.01.2026 C4
16.01.2026 C2.2
23.01.2026 C4
30.01.2026 C2.2
06.02.2026 C4
13.02.2026 C2.2
27.02.2026 C4
06.03.2026 C2.2
13.03.2026 C4
20.03.2026 C2.2
27.03.2026 C4
17.04.2026 C2.2
24.04.2026 C4
08.05.2026 C2.2
15.05.2026 C4
22.05.2026 C2.2
05.06.2026 C4
12.06.2026 C2.2
19.06.2026 C4
26.06.2026 C2.2
03.07.2026 C4
10.07.2026 C2.2

PerlBad
Sporthalle Perl
Auf dem Sabel 4
66706 Perl

PerlBad



Schoul Schwammen 2025-2026



Centre National Sportif et Culturel
2 Rue Léon Hengen
L-1745 Kirchberg

Fotoen © Centre National Sportif et Culturel

26.09.2025 C2 & C4
10.10.2025 C2 & C4
24.10.2025 C2 & C4
14.11.2025 C2 & C4
28.11.2025 C2 & C4
12.12.2025 C2 & C4
09.01.2026 C2 & C4
23.01.2026 C2 & C4
06.02.2026 C2 & C4
27.02.2026 C2 & C3
13.03.2026 C2 & C3
27.03.2026 C2 & C3
24.04.2026 C2 & C3
15.05.2026 C2 & C3
05.06.2026 C2 & C3
19.06.2026 C2 & C3
03.07.2026 C2 & C3



wateeft

Schoulorganisatioun Trënteng

Education Précoce

Titulaire: Claudine HEMMEN

🏠 A 0.01

Éducatrice: Carla MURIAS

☎ 288 604 - 411

Cycle 1 (Spillschoul)

Classe 1

🏠 A 1.01

Titulaire: Sharon KRACK

☎ 288 604 - 414

Classe 2

🏠 A 0.14

Titulaire: Claudine REUTER -
FRANTZEN

☎ 288 604 - 413

Classe 3

🏠 A 0.09

Éducatrice: Carine WANTZ

☎ 288 604 - 412

Horaire Education Précoce et Cycle 1



Lundi - mercredi - vendredi : 8:00 - 11:55 / 14:00 - 15:50

Mardi - jeudi : 8:00 - 11:55

Cycle 2.1

Classe 1

🏠 A 1.09

Titulaires: Tessy THOMÉ

☎ 288 604 - 422

Philippe BINTNER

Classe 2

Titulaire: Alexandre LENERT

🏠 C 0.01

☎ 288 604 - 423

Cycle 2.2

Titulaires: Michèle SCHWEITZER

🏠 B 1.04

Jeanne ALBERT

☎ 288 604 - 421

Cycle 3.1

Titulaire: Melanie HEMMEN -

🏠 B 1.02

WENNMACHER

☎ 288 604 - 432

Cycle 3.2

Titulaires: Danielle GONDRINGER

🏠 B 1.06

Michel STEFFEN

☎ 288 604 - 431



Grondschoul Trënteng

25 rue de l'Église

L-5460 Trintange

<http://trenteng.schoul.lu>

Comité

Présidente:

Danielle GONDRINGER

danielle.gondringer@education.lu

Membres:

Peggy STOFFEL

Michel STEFFEN

Coordinateurs de cycle:

Cycle 1: Sharon KRACK

Cycle 2: Tessy THOMÉ

Cycle 3: Melanie HEMMEN

Cycle 4: Dylan MATHAY

Cycle 4.1

Titulaire: Peggy STOFFEL

🏠 B 1.01

☎ 288 604 - 442

Cycle 4.2

Titulaire: Dylan MATHAY

🏠 B 1.05

☎ 288 604 - 441

Horaire



Lundi - mercredi - vendredi : 8:00 - 12:15 / 14:00 - 15:50

Mardi - jeudi : 8:00 - 12:15



Cours d'accueil:

Simone BIEL

I-EBS : Institutrice pour élèves à besoins spécifiques

Véronique FEDERSPIEL

ESEB : Equipe de Soutien des élèves à besoins spécifiques

Carine DEMUTH

Autres intervenants: Philippe BINTNER, Dzenita COSIC



Bustransport Schoul Trënteng

Matin et après - midi

Aller

Retour

Cycle(s) 1 – 4	Lu – Ve	Cycle(s) 1 – 4	Lu – Ve
Gondelengermillen	07:40	Trënteng – Schoul	12:25
Waldbr. – Kiirch	07:43	Roedt	12:27
Waldbr. – Hanner Lautesch	07:45	Waldbr. – Hanner Lautesch	12:30
Roedt	07:48	Waldbr. – Kiirch	12:32
Trënteng – Schoul	07:50	Gondelengermillen	12:35

Midi et après - midi

Aller

Retour

Cycle(s) 1 – 4	Lu Me Ve	Cycle(s) 1 – 4	Lu Me Ve
Gondelengermillen	13:45	Trënteng – Schoul	16:00
Waldbr. – Kiirch	13:48	Roedt	16:02
Waldbr. – Hanner Lautesch	13:50	Waldbr. – Hanner Lautesch	16:05
Roedt	13:53	Waldbr. – Kiirch	16:07
Trënteng – Schoul	13:55	Gondelengermillen	16:10



Schoulmedezin

Médecine scolaire

Examens de médecine scolaire

Les examens de médecine scolaire comprennent :

- des tests et mesures de dépistage et de contrôle systématiques
- des examens médicaux systématiques
- des bilans de santé complétés d'un bilan social
- des examens bucco - dentaires

http://



Méi Infoen:

<https://ligue.lu/medecine-scolaire-4-13-ans>

Les tests et mesures de dépistage et de contrôle systématiques comprennent :

- le contrôle de la taille et du poids
- le contrôle de la vision, de l'audition et de la maîtrise de l'expression verbale
- une analyse sommaire des urines avec recherche de glucose, d'albumine et de sang
- le contrôle des vaccinations



Centre médico-social

20, route du Vin

L-6794 Grevenmacher

Gisèle GOMES : 75 82 81-1 (social)

Diane URWALD : 75 82 81-1 (médical)

diane.urwald@ligue.lu



Cabinet Pédiatrique:

7, Avenue Lou Hemmer

L-5627 Mondorf-les-Bains

Dr Tanja SCHADECK

Dr Cynthia KANDEL

Dr Amélie PROT

+352 26 67 01 52



Dr Nathalie GROFF

Médecin - Dentiste

Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

Division de la médecine scolaire et de la santé des enfants et adolescents

Vacances et congés scolaires

Schoulvakanzen a Feierdeeg

Rentrée scolaire: lundi 15 septembre 2025

Vacances de la Toussaint : 01.11.20245- 09.11.2025

St. Nicolas : 06.12.2025

Vacances de Noël : 20.12.2025 - 04.01.2026

Vacances de Carnaval : 14.02.2026 - 22.02.2026

Vacances de Pâques : 28.03.2026 - 12.04.2026

1er Mai : 01.05.2026

Journée de l'Europe : 09.05.2026

Ascension du Christ : 09.05.2026

Vacances de Pentecôte : 23.05.2026 - 31.05.2026

Fête Nationale : 23.06.2026

Vacances d'été : 16.07.2026 - 14.09.2026



Maison Relais Trënteng

Kontakt:

Am Kiischtenascht

25, rue de l'Eglise

L-5460 Trintange



288 604 - 450



nadine.thoma@

bouswaldbredimus.lu



<https://bouswaldbredimus>

[.lu/services-aux-](https://bouswaldbredimus.lu/services-aux-)

[citoyens/sea-trintange/](https://bouswaldbredimus.lu/services-aux-citoyens/sea-trintange/)

Direktioun:

Nadine Thoma

(chargée de direction)

Kevin Theisen

Tessy Faber

(adjoint(e) à la direction)



2. Reih vu lénks no riets: Max – Carine – Tom – Nadine – Manuela – Patrick – Tania

1 Reih vu lénks no riets: Carlos – David – Chiara – Samantha – Martine – Kevin

Cycle 1:

Tessy Faber

Manuela Sudbrak

David Soares

Tanja Marques

Remplaçant:

Tom Kremer

Cycle 2-4:

Joëlle Mayer

Kevin Theisen

Samantha Bazard

Carlos Rodrigues

Martine Molling

Chiara Schmitz

Carine Vanden Bergh

Max Wagner

Bureau (sur rdv)

Nadine Thoma

Tel: 288 604 - 450

nadine.thoma@bouswaldbredimus.lu

Groupe Cycle 1

Tel: 621 981 261

Groupe Cycle 2-4

Tel: 621 981 260

Maison Relais Bouys



Maison Relais Bous

Kontakt:

11, rue de Luxembourg
L-5408 Bous



28 86 04 - 334



direction.rbou@elisabeth.lu



[http://enfance.elisabeth.lu/
maison-relais-bous/](http://enfance.elisabeth.lu/maison-relais-bous/)



Direktioun:

Danielle Stroesser-Perceval
(Chargée de direction f.f)

Franziska Bladt
(Adjointe à la direction f.f)



2. Rei vu lénks no riets: Dennis, Vanessa, Sylvie F., Manon, Alexandra, Angelina, Jana, Matteo, Sylvie D.

1. Rei vu lénks no riets: Chloé, Téssia, Sarah S., Danielle, Gilda, Franziska, Sarah G., Claudine

Op der Foto feelen: Christine, Heike, Elya, Chiara, Damien, Thorsten, Julian

Cycle 1:

Téssia Cerqueira (Educatrice diplômée)
Elya Craig (Educatrice graduée)
Sarah Gerardy (Educatrice diplômée)
Lynn Gilbertz (Coordinatrice sportive)
Angelina Rock (Educatrice diplômée)
Chiara Volza (Educatrice graduée en formation)
Chloé Ramos (Educatrice graduée en formation)

Kichen:

Thorsten Koch (Chef de cuisine)
Julian Priwitzer (Cuisinier)
Claudine Kiatala (Aide - cuisinière)
Sylvie Goergen (Aide - cuisinière)

Cycle 2- 4:

Jana Becker (Educatrice diplômée)
Vanessa Borges (Educatrice diplômée)
Matteo Delmonte (Educateur en formation)
Sylvie Flammang (ASE)
Alexandra Specht (Ergothérapeute)
Sarah Stillenmunkes (Educatrice diplômée)
Damien Pierucci (Coordinateur sportif)

Service Krank Kanner Doheem

GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79
e-mail: skkd@fed.lu

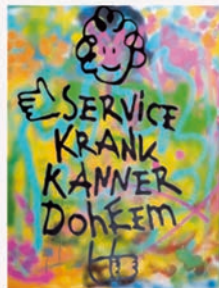
HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi
7:00 – 12:00
14:00 – 18:00

vendredi
7:00 – 12:00
après répondeur

Répondeur
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

*Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondeur)*



Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le raccourci:

**[WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION](http://WWW.SKKD.LU/INSCRIPTION)**

Téléchargez le flyer: SKKD



LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE

L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir une garde individuelle pour enfants malades à domicile

- garde individuelle à domicile pour enfants malades
- ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales sont considérées comme priorité





VOTRE ENFANT A DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES ? FAITES APPEL AUX SUPER SENIOR !

SUPER SENIOR, C'EST QUOI ?

Un service d'accompagnement scolaire intergénérationnel, créé par le MEC asbl où des seniors bénévoles aident les enfants des écoles fondamentales à la réalisation de leurs devoirs à domicile.

SUPER SENIOR, ÇA FONCTIONNE COMMENT ?

Les parents, ou les enseignants s'adressent à au service Super Senior afin de demander de l'aide pour un enfant.

Suivent alors 2 étapes :

- ★ Un premier rendez-vous entre les parents, l'enfant et l'association MEC asbl pour discuter des besoins de l'enfant.
- ★ Un deuxième rendez-vous entre les parents, l'enfant, l'association MEC asbl et le senior pour une première prise de contact et l'organisation concrète de l'accompagnement scolaire.

SUPER SENIOR, QUI CONTACTER ?

- ★ Faites votre demande en ligne sur notre site : mecasbl.lu/super-senior
Notre service prendra ensuite contact avec vous.

**RETROUVEZ DES
INFORMATIONS
SUPPLÉMENTAIRES
SUR NOTRE SITE**

disponible
en anglais !



mecasbl.lu



MEC asbl mouvement pour
l'égalité
des chances
... pour tous!



Bénéficiaire d'un agrément
décerné par :



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil



Mell dech un – nach e puer Plazen disponibel bis den 15.09.2025

Detailer:

Éveil 2:

à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08)
de l'Ecole Fondamentale

Méindes, 13h00 - 14h00
École fondamentale Bous

Éveil 3:

à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08)
de l'Ecole Fondamentale

Méindes, 13h00 - 14h00
École fondamentale Bous



Fiche d'inscription 2025/2026

à renvoyer à inscriptions.syrdall@ugda.lu jusqu'au 15 septembre 2025. Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

Matricule national de l'élève																	
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																
Date de naissance																	

Le (la) soussigné(e)	
Prénom et nom (parents/tuteurs)	
Téléphone / GSM	E-Mail
Rue et numéro	
Code postal et localité	

désire inscrire mon enfant ☐

aux cours de musique suivants

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale ☐	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale ☐
---------------	---	---

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) et à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des données.

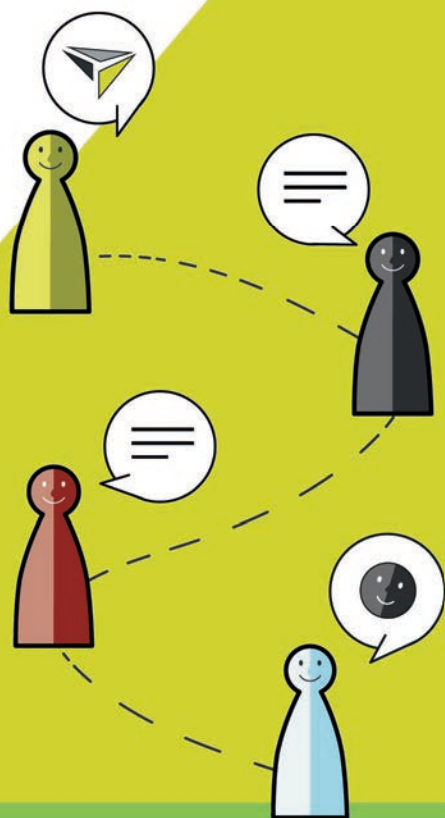
Des photos et enregistrements audiovisuels peuvent être réalisés lors des activités et manifestations de l'École de musique de l'UGDA. Ces contenus peuvent être utilisés dans les publications de l'École et transmis aux communes respectives de l'École de musique de l'UGDA, dans le respect de la loi du 11 août 1982 sur la protection de la vie privée. Ils ne seront ni vendus ni cédés à des tiers.

En signant l'inscription, l'élève inscrit (ou son représentant légal) accepte ces conditions, adhère à la charte scolaire de l'École de musique de l'UGDA et valide les modalités d'inscription.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**La rentrée scolaire aura lieu
le mardi 16 septembre 2025.**

Garantir le respect des droits de l'enfant à l'école et hors de l'école !



Vous rencontrez des **problèmes de communication** avec l'école, le lycée ou un service de l'Éducation nationale ? Vous avez le sentiment de **ne pas arriver à les régler tout seuls** ?

Le **Service de médiation scolaire** est là pour vous soutenir, en particulier dans ces 3 domaines : l'**abandon scolaire**, l'**inclusion** et l'**intégration**.

Ee Service fir Iech

Service de médiation scolaire

Tél.: (+352) 247 – 65280

contact@mediationscolaire.lu

mediationscolaire.lu



Ombudsman
okaju
fir Kanner a Jugendlecher

Les mêmes droits pour chaque enfant et adolescent !

L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher est là pour faire respecter les droits des enfants et des jeunes. Ces droits incluent p.ex. le droit d'être écouté et entendu, respecté, protégé et de grandir dans un environnement sûr.

Si vous êtes enfant ou adolescent.e, parent, enseignant.e ou autre intervenant.e, représentant.e des parents d'élèves et que vous avez des questions ou des préoccupations concernant la violation de ces droits, l'OKAJU vous écoute.



Mir si fir dech do!

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher
Défenseur des droits de l'enfant

📍 65, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg

✉ contact@okaju.lu ☎ 28 37 36 35

🌐 www.okaju.lu - www.kannerrechter.lu



Centre pour
le développement
moteur

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison

L-1483 STRASSEN

☎ 44 65 65 - 1

www.cc-cdm.lu

Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des "Centre pour le développement moteur" (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird Persönlichkeitsentwicklung auch positiv die beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben, ...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

Unser Angebot wird durch das "Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend" finanziert und ist daher kostenlos.

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Avant de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées : -

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts?

Notre offre est financée par le „Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.



Portrait

L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur www.officenationaleenfance.lu

Office régional REMICH
12, route de Mondorf
L-5552 Remich

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Mersch, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à one@one.etat.lu

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !





Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce-que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



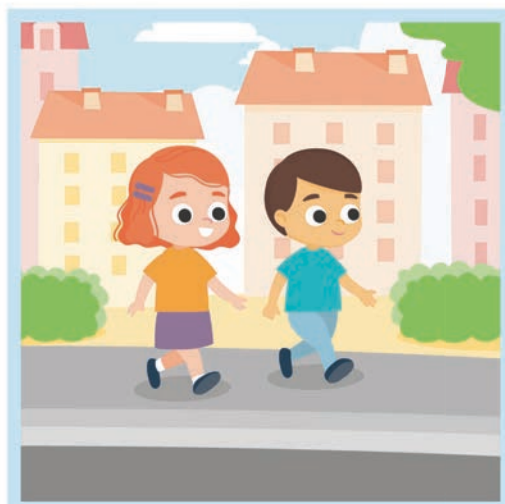
Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.





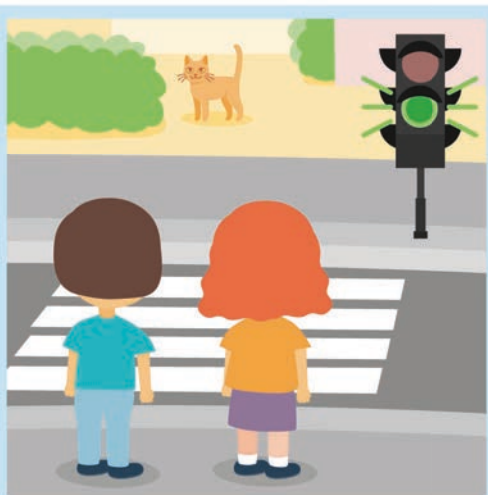
Ich schaue nach links, rechts, und nochmal
nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois
à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side
of the road before crossing it.



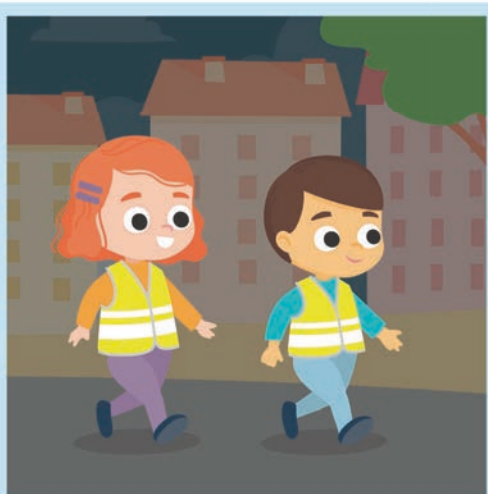
Ich überquere die Straße nur auf dem
Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour
piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the
traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte
Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs
et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes,
so that others can see me.



Cycle 1 Précoce

Claudine Hemmen,
Carla Murias & Florence Bayer



Eis Klass



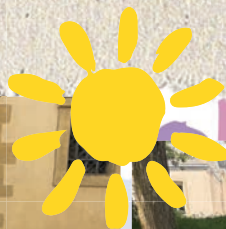
Cycle 1 Précoce

Romy Schmartz &
Martine Fonck



Cycle 1

Séverine Bonifas &
Edmée Daems



Cycle 1

Valérie Toussaint



Cycle 1

Claudine Reuter-Frantzen



Mir ginn an den Naturmusée



Ausflug an den Dinopark
Teufelsschlucht



Cycle 1

Sharon Krack

Schoul
Trënteng



Cycle 1

Peggy Stoffel &
Catherine Thies

School
Trënteng



wateeft

40

Cycle 2

Jil Medernach, Danielle Clement
Josette Meyers



Bëschschoul



wateeft

41

Cycle 2

Jil Medemach, Danielle Clement
Josette Meyers



cycle 2

Jil Medemach , Danielle Clement
Josette Meyers



Cycle 2.1

Michèle Schweitzer &
Jeanne Albert



Am Wibbelbus hu mir geléiert,
Wéi mir eis am Bus an um
Busarrët verhole sollen.



Am Kalendula-Gaart hu mir
Ierze gesat, Chicon gebotzt
an e klenge Snack virbereet.



Cycle 2.2

Tessy Thomé &
Alex Lenert



Cycle 3.1

Danielle Schoux-Gondringer &
Michel Steffen



En Ouschterhues aus Holz



Beim éischte Lëtzebuerger um Canapé



Ënnerwee an der Natur



Visitt um Fëschmaart



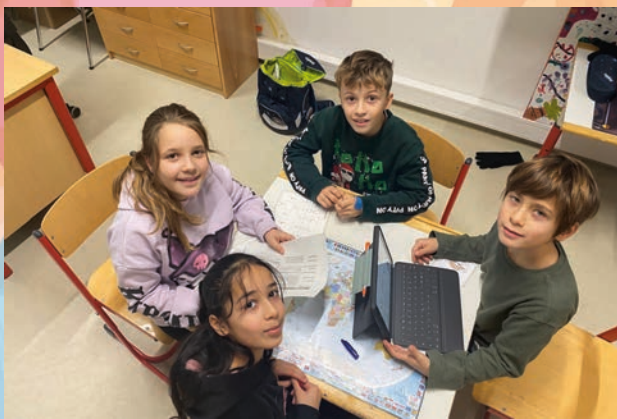
Eng Pyramid an der
Turnhal



Mir planze Kiischtebeem

cycle 3.2

Melanie Hemmen-Wennmacher



Cycle 3

Jessica Hommel, Dalida Olinger, Sylvie
de Pinho Rodrigues, Magali Canovi



Cycle 3

Jessica Hommel, Dalida Olinger, Sylvie de Pinho Rodrigues, Magali Canovi



Cycle 4.1

Dylan Mathay



Cycle 4.2

Jennifer Zuk



SCHOUL
TRËNTENG

LYCÉE



Cycle 4

Aimée Stefan
Jenny Rassel



Cycle 4

Aimée Stefan
Jenny Rassel





Année scolaire 2025/26

Cycle 1 précoce :	20 élèves
Cycle 1 préscolaire :	39 élèves
Cycle 2 :	49 élèves
Cycle 3 :	43 élèves
Cycle 4 :	40 élèves
Schoul Bous :	191 élèves*

Année scolaire 2025/26

Cycle 1 précoce :	19 élèves
Cycle 1 préscolaire :	44 élèves
Cycle 2 :	39 élèves
Cycle 3 :	26 élèves
Cycle 4 :	35 élèves
Schoul Trënteng :	163 élèves*

* Situation au 25.08.2025 (à titre indicatif). Le nombre pourra augmenter jusqu'à la rentrée, resp. en cours d'année, en raison de l'augmentation du nombre d'inscriptions qui vont être enregistrées.



**BOUS-
WALDBREDIMUS**
Een Dall, eng Gemeng

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BOUS-WALDBREDIMUS
20, RUE DE LUXEMBOURG L-5408 BOUS

 28 86 04 - 01

 28 86 04 - 109

 info@bous-waldbredimus.lu

 www.bous-waldbredimus.lu



Mir wënschen alle Kanner
eng flott Rentrée an en
erfollegräicht Schouljoer

2025/26

